D.U.P. pour cession gratuite terrain par S.E.B.L. - n° 868

Le Maire expose que par délibération du 29 Avril 1975 (récépissé n° 04826 du 20 Mai 1975), le Conseil Municipal a décidé d'accepter la cession gratuite à la Commune par S.E.B.L. des parcelles n° 63356 et 57 situées sur la zone industrielle

de LUDRES, d'une superficie de 412 m2.

Afin de rédiger l'acte de cession, le notaire demande la déclaration d'utilité publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

— la déclaration d'utilité publique est sollicitée auprès de M. le Préfet, pour la cession gratuite décrite ci—dessus.